

LA GAZETTE

AUTOMNE 2018

N° 61



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

| | |
|------------------------|-------|
| Mot du Maire | 1 |
| Conseils Municipaux | 2 / 3 |
| En direct de la Mairie | 3 / 4 |
| Informations | 4 |
| Associations | 5 |
| Ecole | 6 |
| Comité des Fêtes | 7 |
| RDV de la Maire | 7/8 |
| Dates à retenir | 8 |

Chers St-Pantaléonaïses et St-Pantaléonais,

Cette année 2018 marque le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale. St-Pantaléon les vignes a perdu 15 de ses fils. Je vous invite tous aux commémorations qui auront lieu le 11 novembre, au Monument aux Morts, pour honorer leur mémoire et celle de tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté de notre pays.

Un très bel automne à vous tous !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 23 juillet

Approbation du compte-rendu du CM du 10 juin 2018 : 7 pour, 1 abstention.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire a félicité le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête votive de la veille saluant l'engagement des membres et des bénévoles et la qualité encore cette année du feu d'artifices tiré par Nano et Fred Bayet.

Egalement, le Maire et les élus ont eu une pensée pour Gilbert Combe, « Le Tonton », décédé ce 18 juillet.

Suite à la délibération du Conseil de **céder la parcelle communale cadastrée B786** parties a et b (30a73ca) à Monsieur AUTRAN pour 1500 euros (hors frais de notaires à la charge de l'acquéreur) en date du 23 avril 2018, un piquetage a été réalisé par un géomètre expert identifiant la nouvelle numérotation parcellaire : B1087 (18a32ca) et B1088 (14a70ca). Cet état sera transmis pour la cession par acte notarial.

Titulaire d'une première autorisation de **stationnement taxi** en date du 1^{er} décembre 2006, un 2^e emplacement permettrait d'absorber les demandes des villageois. Les élus sont favorables.

A la suite du nouveau cadre juridique défini par la compétence GEMAPI, les 5 communes ont réaffirmé le transfert de cette **compétence au SMBVL** avec un objectif global de gestion unique. Des outils techniques dévolus au Syndicat déjà mis en place dans la prévention contre les crues et les solutions techniques d'anticipation (PREDICT pour la gestion de crise, C2i Médiasig pour l'appel de masse) doivent faire l'objet d'une passation de prestations pour continuer à utiliser ces différents dispositifs par le biais d'une convention constitutive d'un groupement de comman-

des. Le Conseil accepte la signature de cette convention.

Après des incidents survenus durant les week-ends de locations de salles au domaine Urdy et l'intrusion de groupes de personnes externe dans le parc, ce qui est le domaine privé de la commune, pour défendre ses intérêts et la quiétude des lieux, la municipalité envisage la présence d'un **service d'ordre** les samedis de 15h à 19h et ce jusqu'au 29 septembre, soit 12 vacations. Un devis a été demandé à Monsieur BOULDOUYRE, agent agréé de protection rapprochée. Les conseillers souhaitent cette sécurisation au prix de 80 euros la vacation. Pour cette année la commune prend en charge ces frais et s'interrogera pour l'année sur une révision des prix de location pour les années suivantes.

Le chantier de mise en place de la **Signalisation d'Information Local** est presque achevé, hormis les lames « bleues » (hébergement, restaurant) qui vont être refloquées bleu ciel/police blanche pour une meilleure visualisation. Les entreprises vont être facturées en ce qui les concerne. Madame le Maire fait part de la participation de la Région à hauteur de 40% dans ce projet.

Le Centre de Gestion propose l'accompagnement et la formation du délégué qui aura en charge du **dossier de règlement général de protection des données**. L'adhésion au service va permettre un état des lieux et une mise en conformité avec la réglementation européenne. Cette mission première devrait se dérouler sur 3 jours au coût de 294 euros par jour (non encore fixé par le Conseil administratif) et un délégué au sein du personnel communal sera désigné. Validation par les élus.

la charge de la commune. Demande de subventions auprès du Département (50%), de la Région et de l'Etat (DETR) jusqu'à 30%. Les élus donnent leur accord pour les travaux et la demande de subventions.

* Toilettes publiques côté nord de la mairie : coût estimé des travaux 27 362 €HT. Même situation pour la demande de participation financière auprès des partenaires. Les élus donnent également leur accord.

* Réaménagement agence postale : coût évalué à 4544 €HT. Sol fourni gracieusement par Gerflor. Accepté à l'unanimité.

Quant à la voirie, ce dossier sera revu courant 2019.

Questions diverses

CC/Marché des ordures ménagères et tri : le prochain marché qui entrera en vigueur prévoit la mise à disposition d'un bac à cartons. Il sera disposé à proximité du Point d'Apport Volontaire derrière l'école avant une réflexion d'ensemble suite au prochain marché qui prévoit des bacs OM enterrés ou semi-enterré Un élu fait part d'un conteneur à verre au PAV du domaine Urdy très abimé. Le Maire informe que cela a été signalé sans solution dans l'immédiat. Mais vu la grande dégradation, il y a un risque sécuritaire notamment pour l'entreprise de collecte. La CC sera à nouveau alertée.

CC/Eau-Assainissement-pluvial : le maire informe que, dans le cadre de la mission d'étude des compétences, un questionnaire exhaustif a été envoyé aux communes pour un état des lieux de leurs réseaux. Cela fait suite au transfert probable de la compétence à la CC.

Projets WC publics et aménagement ex-imprimerie : les demandes de devis sont en cours.

CDG/visite d'inspection : à la suite de la visite de l'ACFI le 25 avril dernier, le rapport sur les observations et préconisations pour l'amélioration de la sécurité au travail des employés, reçu le 19 juillet, fera l'objet d'un suivi dans les 3 mois.

Curages de fossés : un contrôle de l'ensemble des fossés et coupes de la commune a été réalisé pour une campagne de curage. Le devis de Cédric Gigondan pour un montant de 1750 euros HT est validé par le Conseil. Les travaux débiteront à partir du 1^{er} août prochain, avec un enlèvement des matériaux par les élus.

Nuisances par aboiements de chiens : plusieurs riverains ont manifesté leurs mécontentements suites à des aboiements de chiens. Il est rappelé aux propriétaires de faire cesser ces nuisances en prenant en compte que ces nuisances ont lieu notamment en leur absence, et les remercions par avance de leur implication dans la tranquillité du voisinage.

Du 10 septembre

Approbation par l'ensemble des élus du compte-rendu du CM du 23 juillet 2018.

Madame le Maire fait un état du budget en cours notamment sur les **travaux 2018** ayant été réalisés et les **perspectives pour 2019**. Ensuite les projets, évalués et validés par l'ensemble des Conseillers, ont fait l'objet de devis que le maire soumet au Conseil :

* Réaménagement de l'ex-imprimerie Urdy (rez de chaussé) en salle associative : l'ensemble des travaux se montant à 29 677 €HT (avec la variante chauffage/clim.). Sol fourni gracieusement par Gerflor, la pose à l'

L'armoire réfrigérée (grande salle) : Vétuste et hors service courant du mois d'août, son remplacement est en cours pour un montant de 3 450 €HT (compris reprise de l'ancienne, pose et mise en service).

Dans un **récepteur d'eaux pluviales** de 3.50m de profondeur, la détérioration du béton a déstabilisé la chaussée par affouillement. Un hydrocurage et un passage caméra dans la conduite busée a permis de constater que la conduite n'avait pas bougé. Des travaux au niveau de l'affaissement vont être réalisés pour un coût de 1 240 €HT.

Pose de 5 prises et fixations supplémentaires sur réverbères pour les illuminations par l'entreprise pour 1 350 € HT.

Questions diverses

Curage de fossés : réalisé.

SIL : pose et reprise de couleur pour les hébergements réalisés.

Ecole : dans le cadre du Plan de Prévention et Mise en Sécurité, réflexion est portée sur la pose de film occultant aux fenêtres et salle de confinement.

Rue de la Forge/infiltrations : le problème d'infiltration a été remédié après intervention de l'entreprise à la demande de la commune au niveau de l'étanchéité du bord de la voirie au pied du mur.

Ecole/courrier du Préfet 26, de l'académie et de la CAF 26 sur le Plan Mercredi : les communes sont « invitées » à la prise en charge du mercredi désormais libre d'école. Une réunion avec les municipalités aura lieu mi-septembre. Madame le Maire regrette beaucoup que l'on puisse faire croire aux parents que des activités, avec peu de moyens humains et techniques et toujours dans les murs de l'école, soient des activités de qualité pour les enfants. Elle souhaiterait que les moyens soient donnés aux associations, aux centres de loisirs et aussi aux parents pour que les enfants puissent véritablement pratiquer une activité dans les meilleures conditions et qui

sortent du cadre de l'école (sachant que certains enfants 4j par semaine y sont de 7h45 à 18h !).

Pour les autres jours d'école, la municipalité proposera des activités périscolaires qui agrément la garderie, comme elle l'a toujours fait.

Eau/Assainissement : le Maire informe que la CC a mandaté un bureau d'étude pour un 1^{er} audit des communes qui sont gestionnaires de cette compétence. Cela fait écho à la possible prise de cette compétence par les CC en 2020.

En direct de la Mairie

ETAT CIVIL

Naissance : - Aubin ARMAND, né le 13 septembre à Montélimar,

Mariage : - Asmahane ABDELKADER et de Jean-André MANIÈRE le 29 septembre

Décès :
- le 18 juillet de M. COMBE Gilbert à Valréas (dit « Tonton »)
- le 23 juillet de M. COLLARD Michel à Vaison la Romaine
- le 3 août de Mme COMBE Hélène à Bourg Saint Andéol
- le 16 août de Mme SALASC Michèle (dit « Mimi »)
- le 28 août de M. SEGUIN Lionel à l'âge de 59 ans

(Une saison bien triste et douloureuse)

RAPPEL RAPPEL RAPPEL Incinération de végétaux RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL RAPPEL

Petit récapitulatif des dispositions à prendre, un calendrier est à votre disposition en mairie.

Les particuliers : aucune incinération sur toute l'année

Les agriculteurs et leurs ayants droits : Incinération de tous végétaux et par vent faible sous la responsabilité du propriétaire ; - janvier, d'avril à juin, de septembre à décembre:

Dépôt obligatoire contre récépissé d'une déclaration en mairie du lieu de l'incinération, au moins 48 heures à l'avance, double à envoyer à la DDAF : -Février et Mars

FEUX INTERDITS : - Juillet et Août

SOYEZ PRUDENT EN TOUTES CIRCONSTANCES, LE FEU PART PLUS VITE QU'ON NE LE PENSE !

Des objets ont été trouvés dans le village, notamment un objectif photo, des ballons de foot.....

Vous pourrez les réclamer en Mairie en donnant un petit détail pour qu'ils puissent être identifiés par leurs propriétaires.

La municipalité souhaite rappeler aux habitants de la commune que le civisme est de rigueur dans le village, notamment pour les bruits de voisinage (fêtes, chiens, klaxons,.....) Chacun doit respecter la tranquillité de son voisin pour le bien être de tous.

Aussi les haies, arbustes, arbres trop envahissants et qui s'élargissent sur la voie publique doivent être taillés régulièrement .

TRAVAUX dans le village

Le bassin du parc Urdy :

- Pour une vidange et nettoyage du plan d'eau, poissons et tortues avaient immigré dans le bassin devant la grande salle. Après le coup de jeune de l'étang, tout le monde a retrouvé ses lieux de prédilections. Jean-Marc a replanté de jolis nénuphars qui commencent à fleurir.



L'Agence Postale Communale :

- l'APC va faire « peau neuve » dans l'hiver, l'ouverture avec la pièce mitoyenne mettra à contribution les clients pour les désagréments engendrés. Un peu de patience et un grand espace vous sera ouvert. Il y aura sûrement quelques jours de fermeture de l'Agence pendant les travaux (mais seront annoncés bien à l'avance)

Merci d'avance de votre compréhension.

Informations

CCEPPG

REFORME TAXE DE SEJOUR 2019

l'attention des hébergeurs de la Communauté de Commune Enclave des Papes - Pays de Grignan

La nouvelle loi de Finances rectificative du 28 décembre 2017 est appliquée à compter du 1er janvier 2019. Un courrier d'information, une plaquette ainsi qu'une délibération à ce sujet, vous ont été envoyés le 24 septembre 2018.

En effet, un taux de 4% a été voté lors du Conseil Communautaire le 14 juin 2018, pour les meublés de tourisme non classés ou en attente de classement et les hôtels non classés, ces derniers vont devoir appliquer ce taux par personne assujettie et par nuit.

L'objectif de cette loi est d'inciter les propriétaires d'hébergements touristiques à aller vers le classement en étoiles. De plus, la fiscalité est plus intéressante : vous bénéficiez d'un abattement forfaitaire de 71 % sur la totalité des revenus de vos locations.

L'office de Tourisme Communautaire qui est habilité à classer les meublés de tourisme est prêt à vous accompagner dans vos démarches de classement si vous le souhaitez.

Tél : 04.75.46.56.75 ou 04.90.35.04.71

mail : classement@grignanvalreas-tourisme.com

Le service taxe de séjour de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan est à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous assister dans vos premières démarches.

Tél : 04.90.35.38.14 ou cceppg@taxesejour.fr

La plateforme de télédéclaration taxe de séjour mettra à votre disposition un outil de calcul de la taxe pour vous accompagner.

Club Dégustation

Une nouvelle saison se prépare. Le club est ouvert à toutes et tous, du village ou des alentours. Amateurs éclairés, passionnés mais aussi néophytes se retrouvent dans une ambiance décontractée et chaleureuse un vendredi par mois. Les séances d'environ 1h30 ont lieu à 18h30, soit à St Pantaléon soit à Rousset.

Chaque séance permet de découvrir une appellation, une région ou des associations mets et vins. Aucune compétence particulière n'est nécessaire, juste l'envie de partager un moment de découverte.

La première dégustation 2018-2019 aura lieu en Novembre et la dernière en avril au rythme d'une par mois.

Sont déjà prévues une dégustation des vins du sud-ouest et une autre plus centrée sur le Bordelais et les vins du Jura. Le reste du programme est en train de se finaliser.

La cotisation est de 40€ pour l'année.

Le programme définitif ainsi que les dates et lieux sera communiqué courant octobre. Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter Gilbert Meyer au 04.75.27.93.32, Olivier Serres au 06.03.89.50.87 ou JP Cottarel au 06.03.34.47.30. pour vous inscrire. Vous pouvez avoir aussi tous les renseignements souhaités en mairie de nos deux villages.



AICA La Garenne



Le Conseil d'Administration de l'AICA LA GARENNE a le plaisir de vous annoncer son installation dans un local de l'ancienne caserne des pompiers à SAINT PANTALEON LES VIGNES. C'est un local uniquement à usage de bureau et de salle de réunion. Afin que cette nouvelle saison de chasse se déroule dans les meilleures conditions possibles, l'AICA, encore plus que les autres années, soucieuse de la sécurité de ses adhérents et des autres usagers de la nature a fait l'acquisition et installé 10 miradors pour la chasse en battue. S'agissant de la sécurité de tous, chasseurs et non chasseurs, il est dans l'intérêt général de respecter ces installations et de ne pas les dégrader. Le gibier, dit petit, par la taille, n'est pas oublié. La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme travaille sur la mise en place du plan « perdrix rouge ». L'ensemencement de parcelles en cultures à gibier est l'une des actions à mener pour la mise en place du plan « perdrix rouge » qui nécessite, bien évidemment, une collaboration entre l'AICA et les agriculteurs chasseurs ou pas. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà contacter les membres du bureau de l'AICA qui entendent adhérer à ce projet car notre territoire, avec quelques aménagements, peut redevenir une terre d'accueil pour ce bel oiseau qu'est la perdrix rouge. Concernant la sécurité de tous les utilisateurs de la nature, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme a conclu des partenariats avec les Fédérations de Randonnée pédestre et cycliste notamment VTT de la Région Rhône Alpes. Cette année, le traditionnel repas de chasse aura lieu le Dimanche 10 Mars 2019 à midi au Château URDY à ST PANTALEON LES VIGNES. Je souhaite à tous les adhérents (es) de l'AICA LA GARENNE une excellente saison cynégétique faite de plaisir à chasser dans un esprit de convivialité et en toute sécurité.

Bonne saison de chasse à toutes et à tous,

Le Président,, Roger DEMICHELIS

Contacts :

Roger DEMICHELIS 06.74.53.23.44

Alexandre SIGNORET 06.62.63.50.16

François GARAGNON 06.84.44.93.32

Président

Vice Président

Trésorier



Ecole



L'école retrouve ses élèves!

Madame la directrice Juliette Rocha a accueilli les 38 élèves, de St-Pantaléon les vignes, de Rousset les vignes et des environs, répartis dans les deux classes, de la Petite section de Maternelles au

CP, et du CE1 au CM2. Juliette enseignera aux grands tandis que Madame Lextrait fera la classe, en demi-semaine, aux petits. A leurs côtés, Christine et Lucile, les ASTEM. Nous souhaitons à tous une belle année de plaisirs, de découvertes et d'apprentissage !

Périscolaire



Après la classe du jeudi, pendant la garderie du soir les enfants de l'école pourront s'initier à la Danse Country, le Dessin suivi des Boules Lyonnaises. Dix séances par activité seront consacrées à la découverte et pendant toute l'année scolaire.

Des cours de soutien scolaire vont être mis en place grâce à des bénévoles.

11 novembre

Habitants et enfants du village sont conviés à assister à la cérémonie du souvenir de l'armistice du 11 novembre 1918. A 11 H. 30 rassemblement place de la Mairie et départ en cortège pour la place du monument aux Morts. 11 H. 45 Cérémonie du souvenir. 12 H. Vin d'Honneur servi au local « les pompiers » .

Comité des Fêtes

L'édition 2018 de la fête votive, placée sous le signe de la convivialité a battu son plein durant tout le week end du 21 et 22 juillet !

Grâce à tous, et notamment aux bénévoles du Comité des fêtes qui ont proposé des animations permettant aux petits et aux grands, de se divertir, en famille ou entre amis. Même le Mistral du dimanche soir n'a pu empêcher le magnifique spectacle offert par le feu d'artifice !!!

Merci à tous, élus, habitants, visiteurs, bénévoles, d'avoir participé, par votre investissement personnel, votre présence, votre soutien, à un moment ou à un autre, à rendre cette fête votive un moment de joie festive et de partage.

Et nous comptons sur votre fidélité pour vous retrouver à l'édition 2019 !! A Bientôt !!



Le repas des Villageois sera organisé le

Dimanche 13 janvier 2019 au domaine Urdy à partir de 12 h

Le festin sera préparé par l'équipe de Magali à l'Auberge. C'est l'occasion de tous se retrouver ce jour là pour des échanges amicaux et chaleureux, les nouveaux arrivants du village seront les bienvenus.

Pour les personnes ne souhaitant pas rester au repas, l'apéritif sera offert par la municipalité suivi des vœux de Madame le Maire.

Les inscriptions seront à retourner avant le mardi 8 janvier en Mairie ou à l'Agence Postale.

Le repas sera offert aux Aînés + de 70 ans et inscrits sur les listes électorales. Les enfants de moins de 11 ans auront un prix réduit.

Adulte = 22 € tout compris et 12 € pour les enfants



NOM et PRENOM :

Nombre de repas :

Aîné offert :

Enfant de—de 11 ans :

Réponse impérative avant le mardi 8 janvier 2019.



Samedi 8 décembre 2018

à partir de 14 h 30 dans la grande salle du domaine Urdy

Des lutins du Père Noël seront présents pour organiser

Des jeux attractifs et amusants des plus petits aux plus grands. Des équipes seront organisées pour découvrir le plaisir de jouer ensemble et les parents seront mis à contribution.

Prévoyez de la couleur sur vous, l'esprit éveillé, un œil vif et le geste précis.....

Père-Noël avec votre photo personnalisée et confettis seront présents encore cette année.

Comme de coutume, on demandera aux parents d'amener un **tout tout** petit gâteau par famille. Le reste sera assuré par l'équipe du Père Noël.

L'inscription sera obligatoire pour l'organisation auprès

de la Mairie ou l'Agence Postale. Réponse souhaitée avant le 30 novembre 2018

Le bulletin d'inscription sera avec l'invitation personnelle dans vos boîtes aux lettres



Dates à retenir Dates à retenir

| | |
|----------------|--|
| 13/14 octobre | 1ère bourse multi collections / Domaine Urdy |
| Début novembre | 1ère rencontre de la saison au club dégustation |
| 11 novembre | Rassemblement devant la Mairie à 11 h 30 |
| 17/18 novembre | 3ème vide grenier de Noël/ Domaine Urdy |
| 23/24 novembre | Collecte de la Banque Alimentaire |
| 1/2 décembre | Journées de notre patrimoine (programme en finition) |
| 8 décembre | Goûter de Noël des enfants / Domaine Urdy |

La prochaine édition de la Gazette sera prévue début janvier 2019

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes Tél : 04.75.27.90.83

mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr site : saintpantaleonlesvignes.fr

Heures d'ouverture aux public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi 8 h à 12 h